

Compte-rendu du Conseil Municipal du Jeudi 15 Juillet 2021

Présents : Guy CRESPIY, Jean MECA, Denis VEYRUNES, Annick BLACHERE, MARCHAND Camille, LIDOINE André, MORANNE Stephane, LEDREN Johanna, Madame PORTA Chantal, Monsieur CHALAUD François

Pouvoir (s) : Monsieur POURCHET Philippe donne procuration à Monsieur Guy CRESPIY

Absent(s) Excusé(s) :, Monsieur SEDLAK Josef, PORTA Chantal, Monsieur POURCHET Philippe, Madame HAJEK Alexandra, Monsieur BOUET Thomas

Secrétaire de séance : Monsieur CHALAUD François

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'ajouter à l'ordre du jour :

- Dénomination Chemin du Moulin de Sautet
- Régularisation Voie communale : chemin Perret

Voté : à l'unanimité

La séance est ouverte à : 18 h 30

1- Approbation du compte rendu du conseil municipal du Jeudi 17 Juin 2021

Après exposé, le compte rendu est voté **à l'unanimité**

2- Servitude de passage

Après exposé, la servitude de passage pour la parcelle 465, parcelle communale est votée **à l'unanimité.**

3- Eco Quartier : Dénomination rue

Après exposé, il est proposé de nommer les accès de l'Eco Quartier : « Camp Vedel » chemin haut de l'olivette et « Camp Vedel » chemin bas de l'olivette.

Voté : à l'unanimité

4- Règlement Cantine

Après exposé, il est proposé :

De réduire à un délai de sept jours la plage de réservation non modifiable par les parents afin de leur offrir une plus grande souplesse d'organisation des moments de cantine et de garderie. Dans le même ordre d'idée, la plage de réservation maximale est portée à trois mois pour ceux qui le souhaitent. Un courrier sera adressé aux parents d'élèves avant la rentrée pour détailler les modalités de ces dispositions.

- De réduire au maximum la plage de réservation non modifiable par les parents ainsi qu'un étalement des paiements grâce à un délai de réservation fixé au MARDI à 23 h 59- Hebdomadaire et non plus mensuel. Cette réservation sera faite pour la semaine suivante et non modifiable (cantine et garderie). Cette modification permet une souplesse pour les parents, à savoir les parents qui le souhaitent peuvent inscrire leur(s) enfant(s) pour plusieurs semaines ou mois, et les modifications pourront être faites par eux-mêmes, hors semaine non modifiable.

Un courrier sera envoyé aux parents d'élèves.

- De nommer le nouveau référent garderie-cantine : il s'agit de Madame FOBY Aline.

Voté : à l'unanimité

5- Règlement de l'eau

Après exposé, il est proposé de facturer 60 € chaque relevé de compteur effectué par les agents municipaux pour les abonnés refusant la mise en place des compteurs électroniques.

Voté : à l'unanimité

6- Emploi non permanent : Accroissement temporaire d'activité

Après exposé, il est proposé de supprimer l'emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité de 20 heures hebdomadaires et de le remplacer par un emploi non permanent à 25 heures hebdomadaires.

Voté : à l'unanimité

7- Dénomination Chemin du Moulin de Sautet

Après exposé, il est proposé de nommer avec précision la voie Chemin du Moulin de Sautet pour le village de Sagriès « chemin Bas du Moulin de Sautet » et pour le village de Sanilhac « Chemin Haut du Moulin de Sautet ».

Voté : à l'unanimité

8- Régularisation Voie communale : chemin Perret

Après exposé, il est proposé de régulariser la voie communale du chemin de Perret, la commune. L'alignement individuel de la voie communale, Chemin de Perret, est fixé aux segments de droites joignant les points numérotés 11, 13, 14 et 15. Le point 11 n'est pas matérialisé, la borne numérotée 12 est placée sur l'alignement des points 11-13, des bornes OGE matérialisent les points 13 et 14 et le point 15 est matérialisé par l'angle sud du portail fermant la parcelle AD 73.

Le Commune devra récupérer 7 m² et cédera 17m².

Voté : à l'unanimité

9- Questions diverses

-Piétonisation chemin des fileuses : le conseil déplore la dégradation du sentier de fileuses par le passage régulier de quads et de deux roues motorisées. La nécessité de préserver le lieu et de le réserver aux piétons ou cyclistes implique une discussion avec l'association des chasseurs afin de déterminer des solutions techniques adaptées aux deux parties.

-Plaques de Rues : Recenser les plaques manquantes pour les reproduire en harmonie avec les plaques existantes

-Défibrillateurs : 2 défibrillateurs seront posés : un à Sanilhac, le second à Sagriès

La séance est levée à 19h48.